Séminaire EUROMED-TRANSMED sur le thème « Femme, Formation et Dialogue social – Rôle de la femme dans l'espace EUROMED

Discours de Mme Françoise Hetto-Gaasch

Lundi, le 26 mars 2012 à 10.15 heures

Mesdames,

Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue au Grand-Duché de Luxembourg pour ce séminaire aussi important que passionnant.

Le partenariat euro-méditerranéen ou le dénommé « Processus de Barcelone » voyait le jour en novembre 1995 avec comme idée principale la création d'un cadre de coopération multilatérale avec les pays du bassin méditerranéen. A l'époque, cette coopération avait introduit une nouvelle phase dans les relations entre l'Union européenne et les pays de la Méditerranée. Le partenariat a sa particularité dans la multitude de thèmes qui y sont abordés dans les travaux et les échanges multilatéraux, à savoir les aspects politiques, économiques, sociaux, humains, culturels et les questions de sécurité commune. Le partenariat est fondé sur un esprit de solidarité et de respect des spécificités propres à chacun des participants et contribue

à faire de la région un espace de paix, de stabilité et de développement.

Les visées principales sont certes d'ordre économique, politique, de sécurité et de stabilité. Mais elles renferment également l'aspect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la mesure où les pays participants se sont engagés à respecter les principes de la Charte des Nations Unies, de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, les principes d'Etat de droit et de démocratie. Parmi ces droits universellement reconnus figurent évidemment les droits de la femme en tant que droits humains fondamentaux. « Women's rights are human rights » comme l'ont rappelé les Etats participants à la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing qui s'est d'ailleurs également tenue en 1995, l'année de fondation du partenariat Euromed.

Alors que la « Déclaration de Barcelone » fait des droits de l'homme la base du partenariat, la situation des femmes n'y est évoquée que de façon sporadique en soulignant leur rôle dans le développement économique. Je partage toutefois la conviction en tant que ministre étant en charge de l'égalité des chances entre femmes et hommes que les objectifs aussi louables qu'ils soient ne peuvent être atteints qu'à travers une participation pleine et entière des femmes aux deux rives de la Méditerranée à la vie économique, sociale, culturelle et politique dans leurs sociétés respectives.

Lorsqu'on se lance dans l'exercice d'un bilan de l'achèvement des objectifs du partenariat euro-méditerranéen en général, et de la participation des femmes dans la sphère politique, économique et culturelle, le résultat est plutôt médiocre. En effet, selon certains commentateurs, la participation des femmes continue à être entravée en raison des inégalités entre hommes et femmes inscrites dans les lois ou dans les mentalités et du manque de volonté politique des gouvernements de la région pour les faire avancer. Malgré le fait que presque tous les pays de la Méditerranée ont ratifié la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW), on constate néanmoins que ces engagements ont été assortis de réserves qui vident cette convention de sa substance sur des points essentiels.

Le séminaire d'aujourd'hui, pour lequel je tiens à vous féliciter, devrait avoir comme objectif de contribuer à l'égalité des chances entre hommes et femmes dans l'espace euro-méditerranéen. Les réflexions doivent traiter trois grands aspects qui me semblent fondamentaux :

1) garantir les droits des femmes comme garantie des droits humains, de l'affirmation démocratique et de vecteur d'une meilleure cohésion sociale.

- 2) faire de la contribution des femmes, du point de vue micro- et macroéconomique un apport essentiel au développement durable dans la région.
- 3) l'accès des femmes à la formation, à l'éducation et à la culture comme moyen d'améliorer l'emploi, la compétitivité et la citoyenneté active.

Ces trois défis revêtent une importance cruciale dans le contexte actuel des transformations historiques se faisant dans les pays arabes de la Méditerranée. A titre d'exemple pour illustrer les déficiences au niveau de la participation des femmes, il suffit de citer un rapport récent de l'ONU qui conclut que la place des femmes en politique n'a pas évolué dans le monde, notamment dans des pays arabes malgré les changements occasionnés par le «Printemps arabe». Le monde arabe est la seule région du monde où aucun Parlement ne comporte 30% de femmes. Malgré la chute l'an dernier des pouvoirs jugés autocratiques en Tunisie, en Egypte et en Libye, les espoirs suscités par le «printemps arabe» n'ont pas été à la hauteur des attentes, a constaté le rapport. Le Parlement tunisien après les élections d'octobre 2011, compte deux élus de moins. Tandis qu'en Egypte, le renouvellement du Parlement en janvier 2012, a diminué le pourcentage d'élues à 2% contre 12% par le passé.

Il est toutefois un acquis essentiel que la participation politique des femmes permet de participer à la prise de décision politique et économique et d'influencer les décisions qui doivent être prises en matière de participation à la vie culturelle et à la formation. Il reste donc un long chemin à parcourir.

Mesdames, Messieurs,

Sur cette voie, il importe de s'inspirer des expériences faites dans d'autres pays en matière de politique d'égalité des chances entre femmes et hommes. Les gouvernements luxembourgeois successifs ont réussi à institutionnaliser la question de l'égalité des chances dans différents domaines politiques. Il est évident qu'il serait hautain de vouloir imposer des modèles ou des priorités ayant fait leur preuve au Grand-Duché à d'autres Etats. Toutefois, il me semble que l'échange réciproque de bonnes pratiques est toujours un exercice utile et enrichissant pour les deux côtés.

Historiquement, le ministère de l'Egalité des chances a entamé ses travaux à partir de 1995 sous la dénomination du ministère de la Promotion féminine. En 2004, le ministère est devenu celui de l'Egalité des chances tout court tel que nous le connaissons aujourd'hui. Concernant le contenu, il est vrai que le ministère avait eu durant les premières années de son existence une visée féminine presque exclusive – les sujets traités se sont en effet concentrés sur les

discriminations à l'égard des femmes et des filles que ce soit dans la vie familiale ou dans la vie professionnelle. Ceci n'a pas changé au fil des années – le sort des femmes et filles discriminées dans les différentes sphères de vie continuent à être au centre des préoccupations ministérielles - mais je dirais que la politique a évolué vers une politique basée sur le concept du « gender mainstreaming » afin de correspondre à une politique de l'égalité des chances qui est digne de son nom et qui se met au service des femmes et des hommes.

La politique nationale de l'Egalité des chances est régie, d'une part, par les dispositions de l'accord gouvernemental pour la présente législature allant de 2009 à 2014 et, d'autre part, par le plan d'action national (PAN) de l'égalité des femmes et des hommes 2009 – 2014. En tant que mécanisme institutionnel national, le ministère de l'Egalité des chances exerce un rôle coordinateur des actions politiques nationales et représente le gouvernement au niveau international dans le domaine de l'égalité des chances entre hommes et femmes. Le sujet de l'égalité est donc un sujet transversal et doit ainsi être pris en considération dans tous les domaines politiques. Ceci dit que les autres départements ministériels doivent assumer leurs responsabilités et mettre en œuvre les actions politiques indiquées en matière de l'égalité des chances.

Malgré ce rôle de coordinateur national, le ministère entend mettre ses propres accents et travailler dans divers champs d'actions qui sont agencés sur trois grands axes :

1. Egalité et Travail

... où les efforts se concentrent avant tout sur les questions de l'écart des salaires, la participation à la prise de décision économique, les questions de l'égalité de traitement au travail, la conciliation de la vie professionnelle et la vie familiale ainsi que sur l'implémentation des actions dites « positives ».

2. Egalité et Jeunesse

...qui met un accent sur la scolarisation des filles et des garçons, l'orientation professionnelle, les défis se posant au niveau des stéréotypes inhérents aux rôles respectifs attribués aux filles et aux garçons, avec p.ex. la question de connaître les raisons pour lesquelles les garçons obtiennent des résultats scolaires moins positifs que les filles.

3. Egalité et Société

Permettez-moi que je développe ce volet un peu plus en profondeur qui se décline en plusieurs sous-thèmes.

Un premier accent est le travail sur les stéréotypes. Ici aussi, à l'instar de ce que je viens d'expliquer pour le volet Egalité et Jeunesse, le ministère s'efforce de remettre en question les stéréotypes inébranlables, forts, figés, généralisés qui se manifestent surtout dans le domaine de l'attribution des rôles aux hommes et aux femmes. Les stéréotypes nous guident quotidiennement dans nos comportements et nous conditionnent dans nos décisions, nos choix, nos projets de vie. sont omniprésents dans l'éducation, la vie familiale Ils professionnelle et existent dans chaque sphère de vie et pour chaque tranche d'âge. Nous vivons dans un monde de stéréotypes sexuels. Nous sommes entourés de messages où, d'une manière générale, les femmes paraissent faibles et les hommes forts. Le travail du ministère de l'Egalité des chances a pour objectif de contribuer à une remise en question de ses conceptions que nous prenons pour acquises, d'examiner où elles nous ont entraînés et, sur cette base, d'envisager l'avenir et présenter des voies alternatives tant dans la vie professionnelle que dans la vie privée et familiale.

Deuxièmement, en complément par rapport aux missions nationales susmentionnées, il est essentiel que la politique de l'égalité des chances élaborée et coordonnée au niveau national trouve une retombée dans les **communes**. Ces dernières sont en effet des multiplicateurs et des acteurs importants dans l'implémentation des actions initiées par le ministère et de ses messages clés en matière de

l'égalité des chances entre femmes et hommes. Le programme gouvernemental d'août 2009 prévoit dans ce contexte que « les communes seront assistées dans l'utilisation des outils développés pour le recueil de données permettant de dresser un état des lieux de la situation des femmes et des hommes dans la commune et l'administration, ainsi que pour évaluer les engagements politiques». A cet effet, le MEGA a développé des outils permettant aux responsables politiques et aux administrations communales de structurer leurs mesures et actions en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Ces outils sont complétés par deux instruments élaborés par les partenaires du ministère, à savoir le Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises (SYVICOL) et le Conseil national des Femmes du Luxembourg (CNFL), pour assister les communes qui ont signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et hommes sur le plan local, initié par le Conseil des Communes et des Régions de l'Europe (CCRE), et qui sont obligées d'élaborer un plan local dans les deux ans suivant la signature de la Charte.

Un troisième élément important constitue depuis la genèse du ministère dans les années 90 la **lutte contre la violence domestique**. La violence peut revêtir plusieurs formes, subies et exercées par différents groupes ou personnes et générant des problèmes différents demandant des solutions et des prises en charge spécifiques. A titre d'exemple, il y a lieu de citer les violences psychologiques (harcèlement moral au travail, à l'école etc...) ou les violences

physiques telles qu'exercées par des jeunes ou dans le contexte de la criminalité des bandes. Toutefois, le ministère de l'Egalité des chances n'est uniquement compétent pour la prise en charge des victimes et des auteur(e)s de la violence domestique. Les autres formes de violence tombent sous la compétence d'autres ministères et/ou instances judiciaires et les associations partenaires telles que des a.s.b.l. conventionnées.

Dans la lutte contre la violence domestique, le ministère subventionne des activités dans le domaine social. Pour ce faire, le MEGA et les organismes sociaux gestionnaires signent des conventions annuelles fixant les conditions générales, les types d'activités, la participation financière de l'Etat pour les frais du personnel et les frais de fonctionnement, ainsi que les obligations réciproques tant au niveau du ministère qu'au niveau des organismes gestionnaires. Ces derniers sont de vrais partenaires, engagés et dévoués, sans lesquels le ministère ne pourrait pas accomplir une bonne partie de ses missions sociales dans le cadre de sa politique d'égalité des chances en général, et dans la lutte contre la violence en particulier. Par ailleurs, le ministère met à disposition du grand public un site internet très complet intitulé <u>www.violence.lu</u> renseignant sur les possibilités d'aide et d'intervention au profit des victimes et des auteur(e)s. Finalement, le ministère lance de manière régulière des campagnes médiatiques sensibilisant sur le sujet de la violence domestique et organise des manifestations et conférences à l'occasion de la Journée Internationale contre la violence.

Un autre aspect important concerne les hommes et l'égalité des chances. En effet, le ministère de l'Egalité des chances s'est récemment lancé dans le sujet de l'encadrement et de l'hébergement de jeunes garçons et hommes se trouvant dans une situation de vie difficile. Pour endiguer toutes les craintes, il ne s'agit aucunement de développer une politique concurrente au profit des hommes et au détriment des femmes, ni d'une réorientation fondamentale par rapport à ce qui se faisait depuis le début du ministère. Mais il s'agit plutôt de la conviction que le terme de l'égalité des chances doit s'appliquer aux deux sexes admettant que les hommes aussi peuvent être sujets d'inégalités, voire de discriminations. Le ministère a fait élaborer une étude portant sur l'état des lieux des institutions offrant des services, des projets, des programmes ou des formations en la matière. Cette étude a confirmé que le Luxembourg n'est pas si dépourvu en la matière que l'on pourrait croire mais qu'il existe manifestement des lacunes au niveau de la visibilité de ces offres. Cet état des lieux a également montré qu'il existe un vrai besoin de mettre un accent particulier sur les besoins spécifiques des garçons, des jeunes hommes et hommes se trouvant (ou pas) dans une situation de détresse en proposant des services visibles et exclusivement centrés sur le public susvisé, et qu'il importe de continuer les efforts de sensibilisation en matière de la « Jungen- und Männerarbeit », terme

et concept germanophone qui décrit le travail psychosocial avec les garçons et les hommes, ceci toujours dans une perspective du « gender mainstreaming » à travers des conférences, des ateliers ou des formations afin d'atteindre les acteurs travaillant dans le domaine du travail social, de l'éducation, du travail et de l'emploi et dans le domaine de la santé. Actuellement, le ministère est en train de mettre sur pied un espace d'information et de consultation pour hommes, jeunes hommes et garçons qui sera une sorte de centre d'intervention de « crise » pour ces individus subissant des situations de détresse.

Un autre sujet qui tombe dans la compétence du MEGA concerne la **prise en charge des victimes de la traite des êtres humains**. A cet effet, le ministère a développé une procédure en collaboration avec les gestionnaires sociaux avec lesquels le ministère est conventionné ainsi qu'avec les forces policières afin de garantir à partir du moment où une victime de la traite – homme ou femme - se manifeste auprès des forces de l'ordre une protection adéquate et un encadrement qui permet à ces individus de retrouver leur stabilité de vie.

Finalement, le ministère est également en charge de l'encadrement de la **prostitution**. Le ministère poursuit actuellement une double approche, à savoir, d'une part, mener des consultations à l'étranger (notamment dans les pays avoisinants) afin d'échanger des exemples de bonne pratique au niveau de l'encadrement médical et psychosocial au profit des prostitué(e)s. D'autre part, sur base des conclusions de

ces visites de travail et des consultations menées avec des acteurs

actifs dans la prostitution au Luxembourg (Police Grand-Ducale,

DROP-IN qui est un service social pour les prostituées etc...), le

MEGA veut mettre sur pied un concept global pour le milieu

luxembourgeois de la prostitution englobant des mesures améliorant

les conditions de travail au niveau des soins médicaux et

psychosociaux.

J'espère que ce tour d'horizon a permis de vous approvisionner avec

toutes les informations nécessaires sur la politique d'égalité des

chances entre femmes et hommes au Luxembourg. Je vous souhaite de

tout mon cœur des discussions fructueuses couronnées de conclusions

orientées vers le futur dans le cadre de cet atelier de travail très

intéressant et enrichissant ayant comme sujet la promotion du rôle des

femmes et l'échange de bonnes pratiques. Je vous prie de bien vouloir

me tenir au courant sur vos travaux futurs à ce sujet et de me

communiquer les rapports de ce séminaire.

Je vous remercie pour votre attention.

Françoise Hetto-Gaasch

Ministre de l'Egalité des chances

13